

l'application des méthodes scientifiques à l'industrie et au développement des ressources naturelles de la province. Il doit se composer de pas plus de 10 membres désignés par le gouvernement et comprendre deux membres de l'exécutif ainsi que le président de la même université comme directeur des recherches.

Sous-section 5.—La Société Royale du Canada.

L'origine, l'histoire et les fonctions de la Société Royale du Canada, récit contribué par le professeur J. Playfair McMurrich, ancien président de la Société Royale du Canada, a paru dans l'Annuaire du Canada de 1924, pp. 903-4.

Sous-section 6.—Institut Royal Canadien.

Une brève esquisse, consacrée à cette institution par le professeur J. Playfair McMurrich, a paru dans l'Annuaire de 1924, pp. 901-2.

Section 3. — Bibliothèques publiques du Canada.

Sous ce titre, l'Annuaire de 1921, pp. 176-7, a présenté une brève étude sur les bibliothèques canadiennes que le manque d'espace ne permet pas de répéter ici. Les statistiques des bibliothèques canadiennes ont paru dans l'"Aperçu Annuel sur l'Instruction Publique au Canada, 1928", (pages 157-223) publié par le Bureau Fédéral de la Statistique. Pour législation canadienne sur les bibliothèques, voir le même ouvrage, pp. 195-206.

Section 4.—Progrès des beaux-arts au Canada.¹

De nombreuses tentatives ont été faites de temps à autres, sous forme de conférences publiques, de publication d'articles et de livres, afin de prouver qu'il existe au Canada une chose aussi vague et incertaine qu'un art national. En ce qui concerne la peinture, par exemple, il est difficile de la classer comme art national ou canadien, car son mode d'expression consiste ordinairement dans l'application des couleurs sur la toile. Or, le pigment étant le médium universel, et ayant été employé dans la plupart des pays depuis plusieurs siècles, il est impossible aux critiques d'expliquer avec précision comment il se fait que les mêmes couleurs placées sur la toile par des peintres, qui se disent canadiens, diffèrent au point de vue national d'œuvres similaires en d'autres pays, et notamment dans les pays contigus. Il est peu probable que les artistes qui demeurent et travaillent à Toronto, Winnipeg ou Montréal obtiennent des résultats si différents de ceux qu'obtiennent généralement les artistes demeurant ou travaillant à Boston, Cleveland, Détroit, Minneapolis ou Seattle. Afin de prouver qu'une telle différence ne saurait exister, on pourrait prendre, par exemple, un peintre de Windsor, ainsi qu'un autre du Détroit, l'un prétendant produire des œuvres d'art national canadien, l'autre, d'art national américain, alors que la rivière St-Clair seulement les sépare. Le cultivateur de blé dans la Saskatchewan méridionale, dont la terre touche celle de son voisin dans le Montana, pourrait difficilement trouver une différence, et particulièrement une différence nationale, entre son blé et celui du voisin.

Le Canada étant un dominion britannique dont trois mille milles de frontière touchent les Etats-Unis d'Amérique, il est difficile de séparer son art ou de la tradition britannique ou de l'influence américaine. Lorsque ce pays fut enlevé aux Français, en 1759, il n'existait aucun art natif de quelque importance, mais les missionnaires français avaient introduit la peinture de caractère

¹ Par Newton MacTavish, M.A., D. Litt., auteur de *The Fine Arts in Canada*.